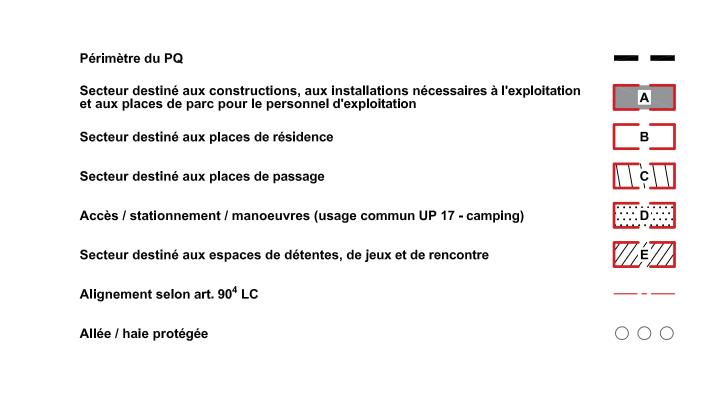


LIMITE DE FORÊT FAISANT FOI APPROUVÉE PAR L'OFFICE DES FORÊTS DU CANTON DE BERNE (OFOR





LÉGENDE :



LÉGENDE: A titre prescriptif: Périmètre du PQ Secteur destiné aux constructions, aux installations nécessaires à l'exploitation et aux places de parc pour le personnel d'exploitation В Secteur destiné aux places de résidence Secteur destiné aux places de passageD:.... Accès / stationnement / manoeuvres (usage commun UP 17 - camping) <u>///</u>É/// Secteur destiné aux espaces de détentes, de jeux et de rencontre Alignement selon art. 90⁴ LC ____ Limite de forêt faisant foi selon art. 10, alinéa 2 LFo $\circ \circ \circ$ Allée d'arbres protégée Haie protégée / à revitaliser Périmètre d'évolution A titre indicatif: Démolition

Limite de forêt dense